

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés :
VERSPIEREN SA
Courtier en Assurances
15 Rue du Landy
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Certifions que la Société :
MUTAVEIL
LA MALADIERE POLE 2000
07130 ST PERAY

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD
1 COURS MICHELET
CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° 17392366 / 58184893 ex **10033485** garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

1-2-3-Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.

Toutes modalités d'exercice de ces activités, telles que surveillance directe, itinérante ou statique, rondes, télédétection, télé-surveillance, vidéosurveillance, télé-sécurité, interventions, gardiennage avec chiens, etc.
Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

5a.1-Installation, contrôle, modification, dépannage, maintenance de tout système de détection, protection et/ou d'alarme à distance ou non. Ces systèmes, ou partie desdits systèmes, peuvent être : préexistants, ou vendus, ou loués, ou installés, totalement ou partiellement par l'Assuré qui peut en être propriétaire ou non.

5b.1-Installation, contrôle, modification, dépannage, maintenance de tout système de gestion ou de contrôle d'accès. Ces systèmes, ou partie desdits systèmes, peuvent être : préexistants, ou vendus, ou loués, ou installés, totalement ou partiellement par l'Assuré qui peut en être propriétaire ou non.

MONTANT DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (par sinistre)

TOUS DOMMAGES CONFONDUS.....10 000 000 €

Dont :

. Faute inexcusable3 000 000 € par année d'assurance
. Dommages matériels et immatériels consécutifs (y compris vol par préposés) 3.000.000 €
. Dommages immatériels non consécutifs.....500.000 €
. Pollution et atteintes à l'environnement accidentelles (Tous dommages confondus).....1 500 000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON OU RECEPTION

TOUS DOMMAGES CONFONDUS7 500 000 € par année d'assurance

Dont :

. Dommages matériels et immatériels consécutifs3 000 000 € par année d'assurance
. Dommages immatériels non consécutifs et frais de dépose-repose.....1 000.000 € par année d'assurance
. Pertes de clés 150 000 € par sinistre

DEFENSE ET RECOURS

. Frais et Honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes
(seuil d'intervention 300 €)..... 50 000 € par année d'assurance

La présente attestation, valable du 01.01.2026 au 31.12.2026, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à St Denis, Le 17.12.2025

 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES
Professionnels de la Sécurité
15 rue du Landy
93210 SAINT-DENIS
Tél. 01 49 64 10 64 - www.verspieren.com
N° ORIAS : 07 001 542 - www.brias.fr



Établissement de Saint-Denis: 15, rue du Landy – 93218 La Plaine-Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 49 64 10 64 – Fax : 01 49 64 10 65

Verspieren – SA à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € – 1, avenue François-Mitterrand – 59290 Wasquehal
Siren n° 321502049 – RCS Lille Métropole – n° Orias : 07 001 542 – www.orias.fr
Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR 4, place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés :
VERSPIEREN SA
Courtier en Assurances
15 Rue du Landy
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Certifions que la Société :
INOVEIL

19 RUE DES DOCKS
58000 NEVERS

Et ce, en qualité d'assuré additionnel sur la police souscrite par la
Société **MUTAVEIL**

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD
1 COURS MICHELET
CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° 17392366 / 58184893 ex **10033485** garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

1-2-3-Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.

Toutes modalités d'exercice de ces activités, telles que surveillance directe, itinérante ou statique, rondes, télédétection, télésurveillance, vidéosurveillance, télésecurité, interventions, gardiennage avec chiens, etc.

Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

MONTANT DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (par sinistre)

TOUS DOMMAGES CONFONDUS.....10 000 000 €

Dont :

. Faute inexcusable3 000 000 € par année d'assurance
. Dommages matériels et immatériels consécutifs (y compris vol par préposés) 3.000.000 €
. Dommages immatériels non consécutifs.....500.000 €
. Pollution et atteintes à l'environnement accidentelles (Tous dommages confondus).....1 500 000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON OU RECEPTION

TOUS DOMMAGES CONFONDUS7 500 000 € par année d'assurance

Dont :

. Dommages matériels et immatériels consécutifs3 000 000 € par année d'assurance
. Dommages immatériels non consécutifs et frais de dépose-repose1 000.000 € par année d'assurance
. Pertes de clés 150 000 € par sinistre

DEFENSE ET RECOURS

. Frais et Honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes
(seuil d'intervention 300 €).....50 000 € par année d'assurance

La présente attestation, valable du 01.01.2026 au 31.12.2026, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à St Denis, Le 17.12.2025

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés :
VERSPIEREN SA
Courtier en Assurances
15 Rue du Landy
93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Certifions que la Société :
ADGESCOM
ZONE ACTIVITE BEAUREPAIRE
6 ALLEE DU 6 JUIN 1944
91410 DOURDAN

Et ce, en qualité d'assuré additionnel sur la police souscrite par la
Société **MUTAVEIL**

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD
1 COURS MICHELET
CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° 17392366 / 58184893 ex **10033485** garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

Administration de Sociétés et prestations commerciales

MONTANT DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (par sinistre)

TOUS DOMMAGES CONFONDUS.....10 000 000 €

Dont :

. Faute inexcusable3 000 000 € par année d'assurance
. Dommages matériels et immatériels consécutifs (y compris vol par préposés) 3.000.000 €
. Dommages immatériels non consécutifs.....500.000 €
. Pollution et atteintes à l'environnement accidentelles (Tous dommages confondus).....1 500 000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON OU RECEPTION

TOUS DOMMAGES CONFONDUS7 500 000 € par année d'assurance

Dont :

. Dommages matériels et immatériels consécutifs3 000 000 € par année d'assurance
. Dommages immatériels non consécutifs et frais de dépose-repose1 000.000 € par année d'assurance
. Pertes de clés 150 000 € par sinistre

DEFENSE ET RECOURS

. Frais et Honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes
(seuil d'intervention 300 €).....50 000 € par année d'assurance

La présente attestation, valable du 01.01.2026 au 31.12.2026, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Fait à St Denis, Le 17.12.2025